RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
PERMISSION DE VOIRIE

N° : 22.271
Date :

Mis en ligne le : 11 OCT. 2022

Objet : Modification arrêté municipal n° 22-248 du 28 septembre 2022
Lieu : Résidence les Nymphéas - Rue de la Bargelade
Date : Du 3 octobre au 31 décembre 2022
N° Acte : 3.5

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
Vu l'arrêté municipal VRC P – 2015-017 interdisant l'utilisation des bouches et réseaux d'arrosage,
Vu l'arrêté municipal 02-101 du 9 avril 2002 interdisant l'utilisation des hydrants (bouches et poteaux incendie),
Vu l'arrêté municipal 03-363 du 30/10/2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9,
Vu la délibération n° 22-90 du 31 mai 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2022 ;
Vu l'arrêté municipal n° 22-248 du 28 septembre 2022 autorisant la société INDIGO MEDITERRANEE à effectuer des travaux de réfection de façade et de pose d'échafaudage ;
Considérant l'erreur matérielle dans l'article 4 de l'arrêté municipal n° 22-248 sur la durée de la pose de l'échafaudage ;

ARRÊTE

Article 1
L'article 4 de l'arrêté municipal N° 22-248 du 28 septembre 2022 est modifié comme suit :

"La présente autorisation est assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public pour « Pose d'échafaudage ». Cette redevance est fixée à un euro cinquante par jour (1,5 €) et par mètre linéaire, soit 18 euros pour 12 mètres x 19 jours, soit un total de 342 euros du **3 octobre au 21 octobre 2022**. Elle devra être acquittée dans un délai de 30 jours à réception du titre de recouvrement de la perception.

Article 2
Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 22-248 sont inchangées.

Article 3
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté

MAIRIE DE VITROLLES

VITROLLES - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AM22_271 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/10/2022

Objet : MODIFICATION ARRETE MUNICIPAL N° 22-248 DU 28 SEPTEMBRE 2022 - RESIDENCE LES NYMPHEAS - RUE DE LA BARGELADE - DU 3 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2022 - SOCIETE INDIGO MEDITERRANEE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 10/10/2022 Agent de transmission : Laurence LAFON

Acte : AM 22-271.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20221010-AM22_271-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/10/2022